



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250613-DL27_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **13 juin 2025 à 19h00** - Date de convocation : **06 juin 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), Gilles GILET (pouvoir à Mme GLEIZES).

CABINET MÉDICAL – DL 27/2025

Dans le cadre de la création d'un cabinet médical à l'étage de la Mairie, il est nécessaire de faire des travaux d'aménagement (accueil des praticiens, secrétariat et des toilettes PMR), ce qui comprend : la maçonnerie, l'électricité et la plomberie. Ces travaux seront réalisés :

- pour la maçonnerie à l'entreprise DAVID Frères pour la somme de 16 998,71 € HT
- pour l'électricité à l'entreprise FRANCK PLAQUET pour la somme de 17 041,00 € HT
- pour la plomberie à la société BL Energies pour la somme de 7 793,50 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le Maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

